

	VILLE DE SHANNON Province de Québec DÉROGATION MINEURE DM2026-90039
---	--

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 avril 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90039**.

Cette demande, déposée par les nouveaux propriétaires du lot 4 369 472, situé au 52, rue des Draveurs, dans la zone H-3, vise la construction d'un garage attaché avec une implantation dérogatoire. L'article 7.11 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'un garage attaché peut empiéter dans la cour avant d'un maximum de 2,5 mètres prolongeant la cour latérale. L'élément dérogatoire est donc le garage attaché projeté qui empièterait sur la cour avant sur une distance de 3,1 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 avril 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR DE MARS 2026

Greffière,
Mélanie Poirier